## Championnats Suisses Cadets patinage artistique 2007 jeunes filles et garçons 20 / 21 janvier 2007, Yverdon

## **PUBLICATION**

**RESPONSABLE** Union Suisse de Patinage

Commission Figure

ORGANISATEUR Club de Patinage Artistique d'Yverdon

**LIEU** Patinoire d'Yverdon les Bains

MUSIQUE CD's, Mini Disks et cassettes

Les championnats se dérouleront conformément à la communication ISU no. 1397, aux règlements ISU 2006 de l'artistique et aux règlements USP 2006.

Le championnat sera jugé d'après le "ISU Judging System".

Les champions Suisses Cadets 2006 peuvent défendre leur titre.

## **CONCOURS**

JEUNES FILLES Programme Voir règlements USP 2006, circulaire USP no. 7 du

court: 28.6.2006 ainsi que les conditions techniques y relatifs

Libre: 3 minutes +/- 10 secondes

GARCONS Programme Voir règlements USP 2006, circulaire USP no. 7 du

court: 28.6.2006 ainsi que les conditions techniques y relatifs

Libre: 3 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

**DOPING** Les contrôles anti-dopage seront effectués selon les statuts USP, chapitre XIV,

par. 43, les "Regulations" ISU et les directives de l'association Olympique Suisse.

La déclaration de soumission est à envoyer avec l'inscription au secrétariat de

l'USP.

PROGRAM CONTENT SHEET Les formulaires "Program Content" sont à envoyer au secrétariat de l'USP jus-

qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2006 le plus tard.

CARTES DE LICENCE Lors du tirage au sort, chaque participant est tenu de se présenter avec sa

carte de licence renouvelée.

Les étrangers sont admis à ces championnats selon la règle 1.3.2.1 du règlement

USP.

INSCRIPTIONS Seules les inscriptions sur le formulaire original de l'USP seront valables. Joindre

1 photo passeport noir/blanc (les étrangers sont priés de joindre une

copie de la dispense de la Fédération concernée) et envoyer à:

Union Suisse de Patinage, Haus des Sportes

Case postale 606, 3000 Bern 22

DÉLAI D'INSCRIPTION 30 septembre 2006

PAS D'INSCRIPTIONS TARDIVES - LES INSCRIPTIONS AVEC TIMBRE POSTAL APRÈS LA DATE D'INSCRIPTION NE SERONT PAS PRISES EN

CONSIDÉRATION.

FINANCE D'INSCRIPTION CHF 200.-- / participant

à payer jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2006 au compte CCP 84-5561-2 de l'USP.

AUCUNE FINANCE D'INSCRIPTION NE SERA REMBOURSÉE.

**RESPONSABILITÉ** L'USP et le club organisateur ne portent aucune responsabilité vis-à-vis des con-

currents et des fonctionnaires de la compétition.

LOGEMENT ET ENTRETIEN

Les frais de logement et d'entretien sont à la charge des participants ou de leurs

clubs.

**RENSEIGNEMENTS** Club de Patinage Artistique d'Yverdon

Mme Isabelle Graf, Rue des Oiseaux 6, 1400 Yverdon

Tel. 024 / 426 21 77

E-mail: electro.r.graf@bluewin.ch

Les détails concernant le programme et les hôtels seront envoyés aux

participants par le club organisateur.

UNION SUISSE DE PATINAGE

Commission Figure